

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 15 juin 2023
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : PROCES VERBAL

DATE DE CONVOCATION 08 JUIN 2023

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1er étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, AMMARI Christelle (ayant la procuration de PICARD Denis), BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, ZAPOTINY Stéphane (ayant la suppléance de POIRSON Elisabeth), STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre (à compter de la 2023-03-06), PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe (ayant la procuration de KNAPEK Patrice à compter de la 2023-03-38), GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice (départ à compter de la 2023-03-38), DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia (ayant la procuration de MARTIN Vincent), GASPAR Isabel (ayant la procuration de MONALDESCHI Philippe), TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de LALANCE Corinne), CARON Jean-François (ayant la procuration de MARIN Karine), TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, JOUBERT Roger, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, DEPAILLAT Bernard (à compter de la 2023-03-04 et ayant la procuration de TARDY Yvan), HENNEBERT Philippe, DURANTAY Corine (ayant la suppléance de MANSION François), MATTE Jean-François, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), HARMAND Aïde, DICANDIA Chantal (ayant la procuration de BONJEAN Myriam), ADRAYNI Mustapha, RIVET Lionel (ayant la procuration de CHANTREL Nancy), HEYOB Olivier (ayant la procuration de MASSELOT Catherine), ASSFELD LAMAZE Christine, BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien (ayant la procuration de ERDEM Olivier), LALVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, GUEGUEN Marie (ayant la procuration de ALLOUCHI-GHAZZALE Malika), MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	TARDY Yvan, FONTANA André, PICARD Denis, POIRSON Elisabeth, SEGALT Jean-François, MONALDESCHI Philippe, ROSSO Michel, LALANCE Corinne, MARIN Karine, MANSUY Thierry, MARTIN Vincent, MANSION François, CHENOT Tony, ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, CHANTREL Nancy, BONJEAN Myriam, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier.
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2023-03-37 : 11 avis de procuration. De 2023-03-38 à la fin : 12 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	5 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Christine ASSFELD LAMAZE
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2023-03-03 : 54 PRESENTS. De la 2023-03-04 à la 2023-03-05 : 55 PRESENTS. De la 2023-03-06 à la 2023-03-37 : 56 PRESENTS. De la 2023-03-38 à la fin : 55 PRESENTS.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2023-03-03 : 65 VOTANTS. De la 2023-03-04 à la 2023-03-05 : 66 VOTANTS. De la 2023-03-06 à la fin : 67 VOTANTS.

Le Président **Fabrice CHARTREUX** accueille les délégués communautaires et les remercie pour leur présence. Il est procédé à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance peut démarrer. La secrétaire de séance est **Christine ASSFELD LAMAZE**. Le procès-verbal de la séance du 06 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

2023-03-01 – URBANISME (2.1) – APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**, qui, sans revenir sur le contenu du document déjà examiné à maintes reprises, rappelle l'historique du dossier et les différentes étapes du processus d'élaboration du PLUiH, dont les contraintes réglementaires se sont durcies au fil du temps, notamment avec la loi Climat et résilience d'août 2021, la révision du SRADDET et celle du SCOT, en cours.

F. CHARTREUX félicite l'ensemble des acteurs, élus et techniciens, qui ont concouru à l'aboutissement de ce dossier difficile et remercie tout particulièrement **JP COUTEAU** pour son investissement, sa ténacité et sa pédagogie.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Il est précisé que R. SILLAIRE ne prend pas part au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité (applaudissements).

Après le vote, **JP COUTEAU** indique que le PLUiH sera opposable une fois les mesures de publicité réglementaire accomplies et rappelle la clause revoyure du document dans les 2 ans à venir, eût égard notamment au SCOT qui sera révisé d'ici là, mais précise qu'il ne pourra s'agir le cas échéant que de modifications légères.

2023-03-02 – URBANISME (2.1) – ABROGATION DES CARTES COMMUNALES

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2023-03-03 – URBANISME (2.1) – INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN ET DELEGATION DE CE DROIT AU PRESIDENT DE LA CC2T

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2023-03-04 – URBANISME (2.1) – INSTAURATION DE LA DECLARATION PREALABLE POUR LE RAVALEMENT DE FAÇADE OU LA POSE DE CLOTURES

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2023-03-05 – URBANISME (2.1) – AVIS SUR LES PROJETS DE PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS (PDA) DES MONUMENTS HISTORIQUES

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**, qui rappelle que le sujet est lié à l'évolution de la législation relative à la protection des monuments historiques.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à la majorité, B. DOMINIAC votant contre.

2023-03-06 – COMMANDE PUBLIQUE (1.3) – ZA PARC DE HAYE–APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE 2022

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**, qui donne un point d'actualité sur les travaux engagés pour la requalification de cette zone et leur coût, estimés à ce stade à 41 M€, avec une participation nette de la CC2T de 11,7 M€ .

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2023-03-07 – COMMANDE PUBLIQUE (1.3) – ZIA GONDREVILLE FONTENOY – COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉ

2022

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**, qui donne les principaux éléments de bilan de cette zone, équilibrée en dépenses et en recettes (15,9 M€) grâce aux cessions de terrains et subventions, sans recours à la participation de la CC2T.

Questions et observations de l'assemblée :

P. BRETENOUX, soulignant la lourdeur de l'ordre du jour du conseil communautaire et le volume financier des sujets abordés, indique qu'il serait souhaitable que certains puissent être approfondis en amont des séances de conseil avec les délégués communautaires, notamment ceux qui, n'étant pas Maires, n'ont pas la même facilité d'accès aux informations.

Le Président rappelle que tous les sujets sont examinés en commissions et groupes de travail avant d'être présentés en conseil communautaire et invite M. BRETENOUX à y participer pour avoir toute l'information qu'il souhaite.

Concernant la ZIA de GONDREVILLE-FONTENOY, **P. BRETENOUX** observe que son développement consiste essentiellement en des aménagements routiers à destination des poids lourds, en contradiction avec les objectifs de transition écologique défendus par ailleurs par la Communauté de Communes. Il formule le souhait que les mêmes montants soient investis par la collectivité pour le développement des autres modes de transport, la prévention et l'écologie en général.

JP COUTEAU indique que la collectivité investit en effet pour la mobilité douce et la transition écologique via les actions inscrites dans le PCAET. Elle a également fait aboutir le classement au SCOT du port de Gondreville, bénéficiant d'un accès tri modal, comme dossier prioritaire d'intérêt régional.

F. CHARTREUX souligne par ailleurs que l'aménagement de la gare de Toul en pôle d'échange multimodal représente un investissement de 1,7 M€, les aménagements cyclables prévus dans le schéma vélo mobilisent quant à eux une première enveloppe de 10 M€, ces deux programmes ne représentant pas la totalité de ce qui est injecté par la collectivité pour la transition écologique.

Revenant à la ZIA de Gondreville Fontenoy, le Président rappelle qu'il s'agit d'une zone héritée du Conseil départemental et historiquement dédiée à la logistique. Il indique qu'il reste nécessaire de trouver un moyen pour livrer les entreprises, les magasins et ainsi concourir à l'économie du pays et appelle à ne pas opposer économie et écologie qui sont deux politiques publiques indispensables à la vie d'une société.

Mais il partage la vigilance concernant la responsabilité endossée par les élus locaux pour faire progresser les pratiques en matière de transition écologique, soulignant néanmoins qu'il s'agit de changements qui se font nécessairement de manière progressive et dans la durée, tout ne pouvant pas être bouleversé du jour au lendemain.

Après ces échanges, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2023-03-08 – COMMANDE PUBLIQUE (1.3) – ZAC CROIX SAINT NICOLAS – COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉ

2022

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2023-03-09 – COMMANDE PUBLIQUE (1.3) - ZAC KLEBER – APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2023-03-10 – COMMANDE PUBLIQUE (1.3) - ZAC THOUVENOT-BAUTZEN-POLYGONE - COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2022

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2023-03-11 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (8.4) – INVENTAIRE DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2023-03-12 – DOMAINE ET PATRIMOINE (3.2) – ZAE PARC DE HAYE– AGREMENTS DE CESSIONS

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**.

Questions et observations de l'assemblée :

E. MARTIN TRIFFANDIER demandant des précisions sur la méthode employée pour fixer les prix de cession et s'assurer qu'ils sont au bon niveau, **F. CHARTREUX** indique qu'ils sont calculés en tenant compte des montants investis par la collectivité, tout en devant être cohérents avec les prix de foncier observés. Ainsi, la collectivité vise l'équilibre du bilan de zone mais doit nécessairement tenir compte du niveau du marché immobilier.

JP COUTEAU ajoute que certains niveaux de prix pourraient être revus à la hausse à l'avenir. C'est un sujet susceptible de fluctuer de manière plus ou moins sensible en fonction de la conjoncture et de la situation du terrain.

Après ces échanges, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2023-03-13 – DOMAINE ET PATRIMOINE (3.2) – ZAC KLEBER – AGREMENT DE CESSION

La délibération est présentée par **F. CHARTREUX**, qui souligne la valeur de l'écosystème en train de se mettre en place au sein de l'espace K et encouragé par la collectivité, permettant aux entreprises ayant des activités complémentaires de tisser des liens et de travailler en proximité, en limitant ainsi le recours à la logistique .

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2023-03-14 – DOMAINE ET PATRIMOINE (3.2) - AGREMENTS DE CESSIONS – POLE INDUSTRIEL TOUL EUROPE

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2023-03-15 – DOMAINE ET PATRIMOINE (3.1.2) – ACHAT DE TERRAINS A L'EPFGE SUR LE POLE INDUSTRIEL TOUL EUROPE

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2023-03-16– DOMAINE ET PATRIMOINE (3.2) - DROIT DE PRIORITE – ACQUISITION FONCIERE A ECROUVES

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2023-03-17 – DOMAINE ET PATRIMOINE (3.5) – ZAE PARC DE HAYE– CONVENTION POUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ROUTE HENRY

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2023-03-18 – INTERCOMMUNALITE (5.7) – DEMANDE DE CLASSEMENT EN CATÉGORIE II DE LA MAISON DU TOURISME TERRES TOULOISES

La délibération est présentée par **JP COUTEAU**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2023-03-19 – TRANSPORTS (8.7) – DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX AMENAGEMENTS CYCLABLES

La délibération est présentée par **J. BOCANEGRA**, qui donne les éléments de contexte et un point d'information sur les premières réalisations concrètes du schéma vélo et par **P. WINIARSKI** qui précise les éléments de contenu de cette délibération quant aux modalités d'accompagnement financier de la communauté de communes pour la réalisation des aménagements vélo dans les communes (infrastructures et équipements).

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2023-03-20 – TRANSPORTS (8.7) – NOUVELLE CONVENTION DE COMPLEMENTARITE AVEC LA REGION GRAND EST

La délibération est présentée par **J. BOCANEGRA**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2023-03-21 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (8.4) – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC « GRAND NANCY SUD 54 - INFRASTRUCTURES ET MOBILITES »

La délibération est présentée par **J. BOCANEGRA**, qui souligne la démarche partenariale engagée par le Préfet et l'ensemble des collectivités parties prenantes pour faire avancer un sujet majeur - la saturation des autoroutes A 31 et A33 - mais pour lequel rien n'avance depuis plusieurs décennies.

Questions et observations de l'assemblée :

P. BRETENOUX note qu'il s'agit en effet d'une démarche très positive pour tenter de trouver des solutions, mais rappelle que si l'on continue d'accroître le flux des voitures et des poids lourds, on se dirige vers une impasse tant en terme de saturation des axes que de pollution. Il considère qu'il est nécessaire de réfléchir au modèle économique dans son ensemble si l'on veut trouver des solutions viables. Il demande par ailleurs si le nouveau GIP appliquera dans ses instances la parité hommes-femmes.

F. CHARTREUX précise qu'est intégrée dans le champ d'action du GIP la question des liaisons interurbaines du sud meurthe-et-mosellan, afin de favoriser et simplifier le parcours en transport collectif quel que soit le lieu où l'usager se situe. Par ailleurs, la mise en place de la taxation des poids lourds est de nouveau d'actualité et fait même partie des solutions cibles pour réduire la saturation routière sur l'A31 et l'A33.

Après cet échange, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2023-03-22 - SUBVENTIONS (7.5.2) – ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE VERSEMENT DE SUBVENTIONS POUR DIVERSES ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

La délibération est présentée par **E. PAYEUR**, qui rappelle que le détail des demandes de subventions a été examiné par le Bureau et la commission services publics et redonne le cadre d'intervention de la communauté de communes dans sa politique de soutien en faveur des manifestations associatives de rayonnement intercommunal.

Questions et observations de l'assemblée :

JF MATTE demandant s'il est possible de déroger à la date limite de dépôt des dossiers s'il s'agit d'un événement à fort rayonnement communautaire, **E. PAYEUR** indique que c'est en effet possible pour les manifestations exceptionnelles. Si ce n'est pas le cas, le règlement prévoit un calendrier de dépôt des dossiers qu'il faut respecter. **F. CHARTREUX** précise par ailleurs que la collectivité subventionne les manifestations organisées par des associations exclusivement et non par des entreprises.

Après cet échange, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité, B. DOMINIAC s'abstenant.

2023-03-23 – - SUBVENTIONS (7.5.1)- ATTRIBUTION ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ) POUR L'ANNEE 2023

La délibération est présentée par **C. SAUVAGE**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2023-03-24 – FINANCES (7.10) – OVIVE - GRATUITE ET REDUCTION FETE DU SPORT, FETE DES ENFANTS ET SOIREE CARITATIVES

La délibération est présentée par **E. PAYEUR**.
Pas de question ni d'observation de l'assemblée.
Délibération adoptée à l'unanimité.

2023-03-25 – ENVIRONNEMENT (8.8) – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT 2022

La délibération est présentée par **L. GUYOT**.
Pas de question ni d'observation de l'assemblée.
Le conseil communautaire prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'assainissement au titre de l'exercice 2022.

2023-03-26 – ENVIRONNEMENT (8.8) – RAPPORT ANNUEL DES DELEGATAIRES DU SERVICE DE L'EAU POTABLE 2022

La délibération est présentée par **L. GUYOT**.
Pas de question ni d'observation de l'assemblée.
Le conseil communautaire prend acte du rapport annuel des délégués du service de l'eau potable au titre de l'exercice 2022.

2023-03-27 – ENVIRONNEMENT (8.8) – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DE L'EAU POTABLE 2022

La délibération est présentée par **L. GUYOT**.
Pas de question ni d'observation de l'assemblée.
Le conseil communautaire prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau potable au titre de l'exercice 2022.

2023-03-28 – INSTITUTIONS (5.3) – DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

La délibération est présentée par **L. GUYOT**.
Pas de question ni d'observation de l'assemblée.
Délibération adoptée à l'unanimité, M. Christophe LAURENT est désigné pour siéger au conseil d'exploitation de la régie des services de l'eau et de l'assainissement de la CC2T.

2023-03-29 – ENVIRONNEMENT (8.8) – RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

La délibération est présentée par **JL STAROSSE**, qui donne en synthèse les principaux indicateurs contenus dans ce rapport relatifs aux quantités de déchets produits, au volume de tri et son évolution, au déploiement des plateformes de déchets verts...etc.

Questions et observations de l'assemblée :

P. BRETENOUX, signifiant ses remerciements pour les éléments fournis, réitère ses observations concernant le tri, indispensable mais insuffisant tant que l'on ne s'attaque pas à la production de déchets à la source. Il concède qu'il n'y a pas de solution miracle, mais souligne qu'il faut aller au-delà du tri et demande si la collectivité ne pourrait pas se fixer un « objectif zéro plastique ».

F. CHARTREUX rappelle qu'à son échelle et à son niveau de responsabilité, la communauté de communes mène une politique incitative ambitieuse depuis plus de 10 ans et fait sa part. Même s'il partage la préoccupation de voir réduire les déchets plastiques, il souligne que cela relève d'une politique nationale, voire européenne, afin que les fabricants et les grandes surfaces changent profondément leurs pratiques. La production de plastique à outrance est un fléau de niveau mondial et impacte plus durement les pays pauvres.
X. COLIN salue les actions de sensibilisation menées régulièrement par les services de la CC2T et, conscient du chemin qu'il reste à faire, partage l'avis que le territoire fait sa part autant que possible.

Après ces échanges, il est procédé au vote :

Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation du rapport afférent à l'exercice 2022 pour le service public de gestion et d'élimination des déchets.

2023-03-30 – ENVIRONNEMENT (8.8) – ORDURES MENAGERES – SITE DE DEPOSE DES DECHETS VERTS DE FOUG

- ACQUISITION DU TERRAIN D'ASSIETTE

La délibération est présentée par **JL STAROSSE**.
Pas de question ni d'observation de l'assemblée.
Délibération adoptée à l'unanimité.

2023-03-31 – ENVIRONNEMENT (8.8) –TARIFS DIVERS POUR LA GESTION DES DECHETS

La délibération est présentée par **JL STAROSSE**.
Pas de question ni d'observation de l'assemblée.
Délibération adoptée à l'unanimité.

2023-03-32 – ENVIRONNEMENT (8.8) - DECHETS NON MENAGERS : EXPERIMENTATION BIODECHETS - GRILLE TARIFAIRE ADDITIONNELLE POUR LA REDEVANCE SPECIALE APPLICABLE A COMPTER DE JUILLET 2023

La délibération est présentée par **JL STAROSSE**.
Questions et observations de l'assemblée :
M. PIERSON, demandant ce que deviennent les biodéchets récupérés, **JL STAROSSE** indique qu'ils sont collectés par la CC2T, leur destination finale étant les installations de méthanisation.
Après cet échange, il est procédé au vote :
Délibération adoptée à l'unanimité.

2023-03-33 – MARCHES PUBLICS (1.1) – GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA PASSATION DES MARCHÉS DE TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX DIVERS A GONDREVILLE

La délibération est présentée par **L. GUYOT**.
Il fait appel à candidature parmi les membres de la CAO de la CC2T et propose la candidature de M. Philippe MONALDESCHI pour être membre titulaire et de M. Laurent GUYOT pour assurer la suppléance.
Pas de question ni d'observation de l'assemblée.
La délibération est adoptée à l'unanimité : passation d'un groupement de commande pour ces travaux et désignation de Messieurs MONALDESCHI et GUYOT pour siéger respectivement comme membre titulaire et suppléant au sein de la CAO du groupement.

2023-03-34 – COMMANDE PUBLIQUE (1.1) – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE SERVICES POUR LE POMPAGE, LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES BOUES DE LA STATION DES EAUX USEES DE VILLEY-SAINT-ÉTIENNE

La délibération est présentée par **L. GUYOT**.
Pas de question ni d'observation de l'assemblée.
Délibération adoptée à l'unanimité.

2023-03-35 – COMMANDE PUBLIQUE (1.1) – ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE GESTION DU BAS DE QUAI DES DECHÈTERIES

La délibération est présentée par **JL STAROSSE**.
Pas de question ni d'observation de l'assemblée.
Délibération adoptée à l'unanimité.

2023-03-36- COMMANDE PUBLIQUE (1.1) – COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN MATIERE DE COMMANDE PUBLIQUE

La délibération est présentée par **A. HARMAND**.
Pas de question ni d'observation de l'assemblée.
Le Conseil Communautaire déclare avoir reçu communication des décisions relatives aux marchés publics et bons de commande prises par le Président ou son représentant.

2023-03-37- FIN (7.1) – MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

La délibération est présentée par **E. PAYEUR**, qui donne les principaux éléments d'éclairage conduisant à une proposition de modification des autorisations de programme et des crédits de paiement pour le projet

d'extension du centre aquatique Ovive d'une part et la requalification de la base nautique d'aviron d'autre part.

Concernant l'extension du centre aquatique Ovive, **E. PAYEUR** rappelle l'historique du projet, les deux appels d'offres infructueux successifs en 2020 et 2021 et la volonté de conserver néanmoins l'ambition du projet.

Il souligne que les attentes formulées à l'origine - agrandissement de la partie familiale et ludique des bassins et réalisation d'un espace bien-être - restent au cœur du nouveau programme, mais ont subi quelques adaptations pour optimiser le fonctionnement de l'établissement.

Il indique notamment que la pataugeoire aura un système de traitement autonome, afin de permettre un réglage différencié de la température de l'eau par rapport aux autres bassins et de régler les éventuels incidents (hygiène de l'eau) sans avoir à intervenir sur l'ensemble des bassins.

Par ailleurs, l'idée initialement envisagée d'un toit ouvrant sur bassin a été abandonnée, d'une part car cette option est très coûteuse, d'autre part compte tenu de l'évolution climatique qui n'incite pas à créer des points de réchauffement potentiel.

L'estimation des coûts a ainsi été revue dans son ensemble, intégrant les modifications de programme et l'impact de l'inflation. Il souligne enfin l'importance de maintenir la dynamique de cet équipement structurant et d'accroître sa fréquentation compte tenu des services offerts par les établissements concurrents dans un rayon kilométrique proche.

Concernant la base nautique d'aviron, E. PAYEUR indique que l'évolution des coûts est due essentiellement à la prise en compte de plusieurs adaptations techniques indispensables – notamment pour l'écoulement et l'évacuation des eaux - ainsi que l'impact de l'inflation.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2023-03-38 - FONCTION PUBLIQUE (4.1.1) – REGIME DES INDEMNITES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

La délibération est présentée par **R. SILLAIRE**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2023-03-39 - FONCTION PUBLIQUE (4.1.1) - CREATION DE POSTE PERMANENT – ADMINISTRATION

La délibération est présentée par **R. SILLAIRE**, qui précise qu'il s'agit pour la CC2T d'assurer le portage administratif du poste occupé par le directeur adjoint du Pays Terres de Lorraine, afin que celui-ci ne perde pas le bénéfice de son concours d'ingénieur. Une convention de mise à disposition sera ensuite conclue avec le Pays qui reversera à la CC2T le coût de ce poste.

Questions et observations des membres de l'assemblée :

Ch. PIERSON demandant s'il s'agit d'un CDD ou d'un CDI, **F. CHARTREUX** précise qu'il s'agit d'un CDI puisque le portage permet à l'agent d'être titularisé sur son grade et de ne pas perdre le bénéfice du concours qu'il a obtenu, l'opération étant financièrement neutre pour la CC2T. Répondant à une question de **V. PLANCHAIS** sur le régime de rémunération et d'avantages appliqué à l'agent, il est précisé que ce sont les conditions salariales fixées par le Pays Terres de Lorraine pour son personnel qui s'appliquent dans ce cas.

Après ces échanges, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2023-03-40- FONCTION PUBLIQUE (4.1.1) - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – CREATION DE POSTE PERMANENT - TECHNIQUE OVIVE

La délibération est présentée par **R. SILLAIRE**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2023-03-41- FONCTION PUBLIQUE (4.1.1) - INSTITUTION D'UN REGIME D'ASTREINTES AU CENTRE AQUATIQUE OVIVE

La délibération est présentée par **R. SILLAIRE**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2023-03-42- FONCTION PUBLIQUE (4.1.1) - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – FERMETURE ET CREATION DE POSTE PERMANENT – PÔLE DEVELOPPEMENT

La délibération est présentée par **R. SILLAIRE**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2023-03-43- FONCTION PUBLIQUE (4.1.1) - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – CREATION DE POSTES PERMANENTS – BASSIN OVIVE

La délibération est présentée par **R. SILLAIRE**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2023-03-44- FONCTION PUBLIQUE (4.1.1) - FONCTION PUBLIQUE (4.1.1) - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – PETITE ENFANCE (CLE DES CHAMPS)

La délibération est présentée par **R. SILLAIRE**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2023-03-45 – ENVIRONNEMENT (8.8) – APPROBATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

La délibération est présentée par **O.HEYOB**.

Questions et observations des membres de l'assemblée :

P. BRETENOUX faisant part de son approbation globale sur le PCAET, exprime néanmoins le regret que le processus de concertation avec le public ne soit pas plus efficace alors que les enjeux sont très importants et aurait aimé qu'un document aussi volumineux soit accompagné d'un résumé.

Après cette remarque, le Président appelle au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2023-03-46 – ENVIRONNEMENT (8.8) – ARCHYPEL : CREATION D'UN ECOSYSTEME HYDROGENE VERT ET LOCAL

La délibération est présentée par **O.HEYOB**, qui rappelle le contexte et le contenu de la démarche ambitieuse engagée à un niveau interterritorial et souligne le soutien conséquent apporté par l'ingénierie du Pays Terres de Lorraine sur ce sujet complexe.

Questions et observations des membres de l'assemblée :

P. BRETENOUX, indiquant qu'il n'est pas opposé à cette recherche de solution, considère néanmoins qu'il serait nécessaire d'avoir plus d'informations, notamment les avantages et inconvénients de l'usage de l'hydrogène, qui continue de poser question et ne fait pas consensus. Rappelant que l'hydrogène n'est pas un carburant nouveau, il pointe certains inconvénients comme son niveau d'efficacité énergétique et son processus de fabrication, qui lui n'est pas décarboné. Il considère que la délibération présentée n'est pas assez critique ni équilibrée dans son approche et demande que plus d'informations soient fournies avant de pouvoir voter un tel engagement.

F. CHARTREUX souligne que la mesure du désintérêt historique pour l'hydrogène doit prendre en compte l'importance et la force du lobbying pétrolier dans les choix de carburants qui ont été faits par le passé. Il note aussi ce qu'il considère comme contradictoire dans les propos de **P. BRETENOUX** : si l'essence et le gasoil doivent être proscrits car trop polluants et que l'hydrogène n'est pas satisfaisant, quelle est l'issue pour bon nombre de déplacements ? Et quel a été son propre mode de transport pour se rendre à cette séance ?

P. BRETENOUX indique qu'il a utilisé sa voiture pour venir.

F. CHARTREUX déplorant que son intervention soit uniquement à charge, clôt le débat et appelle au vote .

Délibération adoptée à l'unanimité, P. BRETENOUX s'abstenant.

2023-03-47 – ENVIRONNEMENT (8.8) – BOUCLES D'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE SUR LES ZONES D'ACTIVITES

La délibération est présentée par **O.HEYOB et F. CHARTREUX**, qui rappellent l'enjeu et l'importance de poursuivre la démarche engagée par Parole d'entreprises.

X. COLIN ajoute que le PCAET comporte beaucoup de pistes d'actions en faveur de la transition écologique, dont celle des boucles d'auto-consommation collective. Les sujets sont complexes, mais il souligne qu'il faut continuer d'avancer dans cette diversité, la CC2T ayant un pas d'avance sur ces actions en comparaison avec d'autres territoires.

Pas de questions ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2023-03-48 – INSTITUTIONS (5.3) – DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT AU SMGT

La délibération est présentée par **F. CHARTREUX**, qui appelle à candidature et propose celle de Marie GUEGUEN.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité, M. GUEGUEN est désignée comme nouveau membre titulaire au sein du comité syndical du SMGT.

2023-03-49 – INSTITUTIONS (5.3) – DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS LOCAUX

La délibération est présentée par **F. CHARTREUX**, qui propose la désignation de Mme Dominique PERRIN, ancienne élue locale, notamment Maire d'Ochey puis de Villey-le-Sec et ancienne déléguée communautaire. Il précise que les Mairies restent libres de désigner qui elles souhaitent mais que cette désignation conjointe, à la fois pour la CC2T et les communes, peut en intéresser d'autres.

Présente dans la salle à l'occasion de la présentation de cette délibération, Mme PERRIN, à l'invitation du Président, présente son parcours à l'assemblée, à la fois professionnel et électif, remercie le Président pour cette proposition qui l'honore et exprime sa fierté à travailler pour le territoire sur une thématique qui lui est chère, celle de la déontologie dans l'exercice des mandats politiques.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2023-03-50- DELEGATIONS DE FONCTIONS (5.4) - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La délibération est présentée par **F. CHARTREUX**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le conseil communautaire prend acte de la présentation et déclare avoir reçu communication des décisions prises par le Bureau en vertu des délégations qui lui ont été accordées.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance et remercie les délégués.

ANNEXE : AGENDA DES REUNIONS CC2T 2^{ème} SEMESTRE 2023

	AOUT 2023		SEPTEMBRE 2023		OCTOBRE 2023		NOVEMBRE 2023		DECEMBRE 2023
1		1		1		1		1	
2		2		2		2		2	
3		3		3		3		3	
4		4		4		4		4	
5		5	COM THEMA	5	CC	5		5	
6		6		6		6		6	
7		7	COM THEMA	7		7	COM SP	7	
8		8		8		8		8	
9		9		9		9	COM PETITE ENFANCE	9	
10		10		10		10		10	
11		11		11		11		11	
12		12	COM SP	12		12		12	
13		13		13		13		13	
14		14	CONSEIL EXPLOITATION	14		14	CONSEIL EXPLOITATION	14	CC
15		15		15		15		15	
16		16		16		16	COM THEMA	16	
17		17		17		17		17	
18		18		18		18		18	
19		19	COM URBA HABITAT	19	COM EAU&ASS	19		19	
20		20		20		20		20	
21		21	COM DES MAIRES	21		21	Congrès des Maires (Paris)	21	
22		22		22		22		22	
23		23		23		23		23	
24		24		24		24		24	
25		25		25		25		25	
26		26		26		26		26	
27		27		27		27		27	
28		28		28		28		28	
29		29		29		29		29	
30		30		30		30	COM DES MAIRES	30	
31	COM MOBILITE			31				31	